

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE	N°2022/11
--------------------------------	--	-----------

Le Comité Syndical légalement convoqué le 1^{er} mars 2022 s'est assemblé le 8 mars 2022 à 19h00, au siège social du syndicat, sous la Présidence de M. Brahim OUAREM.

Nombre de délégués en exercice : 35

Présents : Pascal FOURNIER, Eric JANIN, Stéphane BELLEC, Patric BRETTHOUS, Patrick BARRANCO, Edouard MATT, Khellaf BENIDJER, Nathalie PFEIFFER, Sylvain TANGUY, Philippe BOUSSELET, Daniel ESPRIN, Hervé FORCONI, Michel NOEL, Jacques PEREZ, Ludovic GOURDY, Brahim OUAREM, Joseph DELPIC, Gabin ABENA, Viviane LE BLANC, Gilles FRAYSSE, Jean-Claude LE ROUX

Pouvoirs : Grégory GOBRON, Jean-Claude DELIANCOURT, Xavier DUGOIN

Absents excusés : Anne SCACCHI, Romain COLAS, Michel PELTIER, Véronique MAYEUR, Thierry ROUYER, Jean-Marc FOUCHER, Michel LEPRETRE, Michel COLLET, Serge HUBERT, Pierre Henri CELLIER, Ruddy SITCHARN

Présents : 21

Pouvoirs : 3

Votants : 24

Le Président constate le quorum et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Viviane LE BLANC est désignée secrétaire de séance,

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'INSTALLATION D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES (IRVE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi d'Orientation des Mobilité (LOM) du 24 décembre 2019 ;

Vu la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) 2019-2023 et 2024-2028 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2019-PREF-DRCL-177 en date du 29 mai 2019 portant sur les statuts modifiés du SMOYS ;

Considérant la volonté du SMOYS de contribuer à la transition énergétique et à l'évolution des usages en matière de mobilité pour faciliter la mutation vers l'utilisation des véhicules électriques et hybrides ;

Considérant que le développement à grande échelle du véhicule électrique est inhérent au déploiement d'infrastructures de recharge disponibles, sûres et fiables, pour les usagers ;

Considérant qu'au préalable au déploiement des Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Electriques (IRVE), un schéma directeur envisagé pour un déploiement à court et moyen terme, établi à l'échelle du territoire d'intervention du SMOYS, concourra à un déploiement économiquement soutenable ;

Considérant pour la bonne mise en œuvre de ce schéma directeur la nécessité de solliciter des subventions pour l'installation des IRVE, notamment auprès du Conseil Régional d'Ile de France et de l'AVERE ;

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à solliciter auprès de tous les organismes publics subventionneurs, dont notamment l'AVERE et la Région Ile de France, des subventions pour l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) au taux de participation le plus élevé,

AUTORISE le Président à engager toutes démarches et à signer tout document nécessaire à l'obtention et au versement des subventions recherchées.

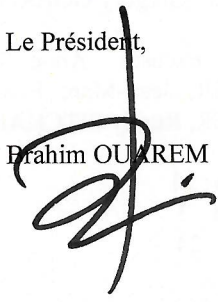
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Vote	
UNANIMITE	
Pour	24
Contre	0
Abstention	0

La délibération est adoptée,

Le Président,

Brahim OUKREM



L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité